



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 6

Absents : 0

Date de convocation : 23 octobre 2020

Date d'affichage : 23 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian

**Était représenté :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RIVAS Natacha (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) - RETORNAZ André (donne procuration à GRANGE Guy) - BAILLY Béatrice (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - POIROT Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - COCHET Jean-Pierre (donne procuration à GRANGE Christian)

**Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 20-10-112**

**Objet : Travaux d'aménagement du chemin de Pierre Pomme : avenant n°1 au marché public de travaux passé avec l'entreprise Buttard TP**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Afin de désenclaver des immeubles bâtis au droit du chemin Pierre Pomme, un marché public de travaux d'un montant de 49.846,50 € HT a été signé à ce titre avec l'entreprise Buttard TP, La Ruaz 73450 Valloire.

A notre demande, en cours d'exécution, ce chantier a connu les évolutions suivantes :

- Réalisation d'un réseau d'éclairage public et de massifs de candélabres
- Augmentation de la surface de revêtement en enrobés
- Suppression de la pose de bordures granit
- Dépose et repose de caniveaux existants

Le coût total de ces modifications du marché initial s'élève à la somme de 8.484,50 € HT.

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le 03/11/2020

ID : 073-217303064-20201029-20\_10\_112-DE



Le montant de cette modification n°1 porte le montant initial de ce marché public de travaux de 49.846,50 € HT (59.815,80 € TTC) à 58.331, 00 € HT (69.997,20 € TTC) soit une augmentation de 17, 02 %, une modification validée en CAO du 27/10/2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 2194-1 du code de la commande publique relatives à l'ensemble des marchés, l'acheteur peut, en cours d'exécution, modifier son contrat initial sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque notamment, des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenues nécessaires.

Cet avenant n°1 au lot n°4 s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article précité et dans le respect des conditions précisées dans la partie réglementaire dudit code, à savoir les articles R 2194-1 à R 2194-9.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur ROUGEAUX,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

➤ d'approuver l'avenant n°1 au marché public de travaux acté avec l'entreprise Buttard TP portant le montant initial de ce contrat administratif de 49.846,50 € HT (59.815,80 € TTC) à 58.331, 00 € HT (69.997,20 € TTC) et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 03/11/2020

Affichage : 03/11/2020

Valloire, le 03/11/2020

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

